



PLANIFICATION SUCCESSORALE POUR LES PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISE

Étude de cas : Temporaire à 100 ans

Voici Dinesh

Dinesh a 50 ans, est en bonne santé et ne fume pas. Il vit en Ontario, où l'entreprise qu'il a créée il y a plusieurs années a connu une bonne croissance et génère plus d'argent que ce dont Dinesh a besoin pour subvenir aux besoins de sa famille. Plutôt que de se verser les liquidités excédentaires à titre personnel, il les a conservées dans sa société de portefeuille à des fins de placements.

Grâce à une combinaison de placements personnels et d'entreprise, Dinesh a planifié sa retraite. Il n'a cependant pas encore réfléchi à la planification successorale.

Ne sachant comment procéder, il demande de l'aide à sa conseillère.

Lors d'une rencontre avec sa conseillère, ils ont relevé les éléments suivants :



Il a besoin de liquidités au moment de son décès pour le paiement des obligations fiscales.



Il a besoin d'une protection d'assurance vie de 1 000 000 \$ à l'âge de 85 ans (détenue par l'entreprise)



L'accès à des valeurs de rachat **n'est pas** important



- Dinesh compte vendre sa société en exploitation lorsqu'il aura entre 60 et 65 ans, et il possèdera alors plus d'actifs que ce dont il aura besoin pour financer sa retraite.
- Parmi les enjeux clés de la planification successorale, Dinesh et sa conseillère ont relevé les obligations fiscales au décès. Ils ont déterminé que l'assurance vie détenue par une société pourrait être un moyen de couvrir ces obligations fiscales.
- Ils ont également déterminé que la société de portefeuille de Dinesh devrait souscrire une police d'assurance vie sur sa vie selon un montant de protection de 1 000 000 \$ au moment du décès, vers l'âge de 85 ans, selon son espérance de vie.
- Sa conseillère lui explique que les produits d'assurance vie avec valeurs de rachat ne seraient pas une option aussi intéressante, notamment à cause des deux raisons suivantes :
 - Il n'est pas prévu que Dinesh ait besoin d'avoir accès à la valeur de rachat pour générer des liquidités.
 - La valeur de rachat d'une assurance vie détenue par l'entreprise augmenterait les obligations fiscales au décès.

Trouver la bonne solution

Explorer les options disponibles pour verser le montant le plus élevé possible à la succession de Dinesh

Première option



Temporaire à 100 ans

Police d'assurance vie permanente sans participation

1 000 000 \$
à l'établissement

Deuxième option



AssurMax¹

Police d'assurance vie permanente avec participation

567 271 \$
à l'établissement
(Option de participation des bonifications d'assurance libérée)

Paramètres des deux options

- Prime annuelle de **13 500 \$**
- Primes payables jusqu'à l'âge de **100 ans**
- Titulaire : **Société de portefeuille de Dinesh**
- Bénéficiaire : **Société de portefeuille de Dinesh**

Produit de l'assurance versé à la succession de Dinesh à 85 ans

	Première option Temporaire à 100 ans	Deuxième option AssurMax	
		(Barème de participation courant)	(Autre barème de participation) ²
Montant total de la prestation de décès perçue par l'entreprise	1 000 000 \$	1 114 707 \$	964 970 \$
Crédit versé au compte de dividende en capital de la société de portefeuille de Dinesh	934 948 \$	945 680 \$	778 245 \$
Impôt à payer sur les dividendes en capital distribués	0 \$	0 \$	0 \$
Impôt à payer sur les dividendes imposables distribués ³ :	31 056 \$	80 693 \$	89 143 \$
Augmentation du fardeau fiscal découlant de la valeur de rachat de la police ⁴ :	0 \$	236 775 \$	201 404 \$
Montant disponible pour la succession⁵ :	968 944 \$	797 239 \$	674 423 \$

Pourquoi la première option répond aux besoins de Dinesh

La première option répond aux objectifs de Dinesh parce qu'il n'a pas besoin de valeur de rachat et qu'il cherche à verser le montant le plus élevé possible à sa succession. **La première option génère une valeur nette de 968 944 \$, ce qui représente 171 705 \$ de plus que la deuxième option** (barème de participation courant).



Il n'a pas besoin d'avoir accès à la valeur de rachat pour sa retraite ou ses affaires.



Sa valeur successorale est **22 % plus élevée** que pour la deuxième option (avec le barème de participation courant)



Pas d'augmentation des obligations fiscales puisque la police n'a pas de valeur de rachat

¹AssurMax est un régime d'assurance vie avec participation, ce qui implique que des participations pourraient être déclarées à chaque anniversaire de la police. Les participations ne sont pas garanties.

²Toutes les valeurs présentées reposent sur l'hypothèse qu'une participation annuelle soit versée jusqu'au décès, selon le barème de participation indiqué — barème de participation courant et autre barème de participation (barème de participation courant -1 %). ³Supposant que tous les dividendes imposables sont non admissibles, et selon un taux d'imposition de 47,74 %. ⁴Supposant que le montant total de la valeur de rachat de la police augmente les gains en capital réalisés au moment du décès lors de la disposition présumée des actions de la société de portefeuille détenues par Dinesh et supposant un taux d'imposition de 26,76 % sur les gains en capital. ⁵Après l'impôt sur les dividendes distribués et après les obligations fiscales au décès découlant de la valeur de rachat

À quel moment la deuxième option serait-elle la meilleure?

Deuxième option



AssurMax¹

Police d'assurance vie permanente avec participation

567 271 \$

à l'établissement

(Option de participation des bonifications
d'assurance libérée)

- Si Dinesh pense devoir accéder à la valeur de rachat pour sa retraite ou pour ses affaires
- Si Dinesh souhaite plus de souplesse quant aux primes et la possibilité d'avoir recours à l'option de compensation des primes à l'avenir

Valeur de rachat totale	Temporaire à 100 ans	AssurMax	
		(Barème de participation courant)	(Autre barème de participation)
65 ans	0 \$	92 085 \$	87 743 \$
75 ans	0 \$	481 594 \$	439 754 \$
85 ans	0 \$	884 808 \$	752 633 \$

Si la situation de Dinesh concernant ses futurs besoins en liquidités avait été plus incertaine, la deuxième option aurait pu être la mieux adaptée, car elle permet l'accès à la valeur de rachat d'AssurMax.

Temporaire à 100 ans fournit à Dinesh une solution qui répond à ses besoins et lui permet de verser le montant le plus élevé possible à sa succession en réduisant au minimum l'impôt exigible.



Pour en savoir plus sur nos régimes d'assurance vie permanente sans participation, communiquez avec votre représentant(e) régional(e) des ventes ou notre centre de ventes au 1 866 894-6182.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

SEO. L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de ces renseignements, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information contenue dans cette présentation. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

Les conseillères et les conseillers doivent déterminer si ce concept convient à leur client ou cliente selon son contexte et ses besoins personnels.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

